



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Cour d'appel de Paris

Tribunal judiciaire de Paris

**PARQUET NATIONAL FINANCIER**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE FINANCIER**

### **OUVERTURE DES ACCREDITATIONS PRESSE AUDIENCE LIBYE - DELIBERE**

**TRIBUNAL JUDICIAIRE DE PARIS – 32<sup>e</sup> CHAMBRE CORRECTIONNELLE  
25 SEPTEMBRE 2025**

Paris, le 2 juillet 2025

Du 6 janvier au 8 avril 2025, s'est tenu devant la 32<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal correctionnel de Paris le procès de MM. Béchir Saleh Bashir AL SHARGHAWI, Khaled BUGHSAN, Ahmed Salem BUGHSAN, Alexandre DJOUHRI, Thierry GAUBERT, Claude GUEANT, Brice HORTEFEUX, Wahib NACER, Sivajothi Muthia RAJENDRAM, Nicolas SARKOZY, Ziad TAKIEDDINE, Edouard ULLMO et Eric WOERTH pour plusieurs délits d'atteintes à la probité et d'atteintes aux finances publiques (cf [communiqué relatif à l'ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel](#)).

L'audience de délibéré aura lieu le **jeudi 25 septembre 2025**, à partir de **10h** dans la salle d'audience **2.01** du tribunal judiciaire de Paris, situé **parvis Robert BADINTER, porte de Clichy** à Paris (17<sup>e</sup>).

Afin d'en faciliter l'organisation, **une procédure d'accréditation** est mise en place à compter de ce jour. Elle permettra aux journalistes accrédités d'accéder à la salle d'audience et d'utiliser leurs téléphones et ordinateurs.

Les journalistes rédacteurs ainsi que les dessinateurs souhaitant accéder à la salle d'audience doivent solliciter leur accréditation dans le cadre de ce procès **en remplissant le [formulaire suivant](#)**.

Pour rappel, **seuls les journalistes souhaitant accéder à l'intérieur de la salle d'audience** doivent effectuer une demande. Les journalistes reporters d'images et les techniciens **ne sont donc pas concernés par la procédure d'accréditation**.

Il est nécessaire d'effectuer **une demande par personne** susceptible de couvrir l'audience.

Pour les journalistes ne disposant pas de carte de presse ou bénéficiant d'une carte de presse en tant que « journaliste honoraire », une attestation de leur employeur ou de la rédaction pour laquelle la pige est effectuée et comportant les mentions légales de la société ainsi que les noms et coordonnées du chef de service est indispensable pour obtenir une accréditation.

Contact presse

[presse.pnf.tj-paris@justice.fr](mailto:presse.pnf.tj-paris@justice.fr)

Tél : 01 44 32 98 90

Le nombre de bancs réservés à la presse dans la salle d'audience étant limité, une retransmission en direct est prévue dans la salle d'audience 2.04, située à proximité immédiate de la salle 2.01, ainsi que dans l'auditorium du tribunal judiciaire. L'accès à la salle d'audience se fera par ordre d'arrivée : lorsque le nombre de places réservées à la presse sera atteint, les journalistes souhaitant assister à l'audience seront invités à se rendre dans la salle 2.04 ainsi que dans l'auditorium.

En l'absence d'accréditation, il est **formellement interdit** d'utiliser un téléphone ou un ordinateur dans la salle d'audience.

\*

Les badges d'accréditation seront **remis devant la salle d'audience** aux créneaux suivants :

- Lundi 22 septembre entre 10h et 11h ;
- Mercredi 24 septembre entre 10h et 11h ;
- Jeudi 25 septembre (jour de l'audience) à partir de 8h30.

Un **dossier de presse**, comprenant les informations pratiques concernant l'audience sera envoyé aux journalistes accrédités quelques jours avant l'audience.

Le procureur de la République financier,  
**Jean-François Bohnert**